



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial

Easy-Mix S 50 durcisseur (F)
Code-Nr. 106502

Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244
E-Mail : info@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)
Téléphone ++49(0)228-19 240

Conditions d'utilisation recommandées

Résines époxydes à 2 composants - composant durcisseur

2. Identification des dangers

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R36/38

Phrases R

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Remarques relatives à l'étiquetage

Produit classé et étiqueté d'après les Directives européennes.

Xi Irritant

Phrases R

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases S

2 Conserver hors de la portée des enfants.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

3. Composition/informations sur les composants

Description

Durcisseur pour une colle époxyde à deux composants (polyaminoamide formulée)

Composants dangereux



Composants dangereux (continue)

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
52338-87-1	257-861-2	1,3-bis[3-(diméthylamino)propyl]urée	1 - 9,9	C R34

4. Premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Ne pas utiliser des solvants ou des dilutions.

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

mousse

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Remarques diverses

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.



7. Manipulation et stockage

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.
Protéger du rayonnement direct du soleil.
Stocker au sec.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques

Aération et évacuation d'air suffisantes.

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.
Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux
appareil de protection

Protection de la peau

vêtement de protection léger
Chaussures de protection

Mesures générales de protection

Eviter de toucher avec les yeux.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat
liquide

Couleur
jaunâtre

Odeur
caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Point d'éclair	> 93 °C				
Densité	1,12 g/cm ³				

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

Matières à éviter

Réactions avec les acides forts et les alcalis.
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone
oxydes d'azote (NOx)

11. Informations toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 2000 mg/kg	rat		
Irritation de la peau	Irritant	lapin		
Irritation des yeux	Irritant.	lapin		

12. Informations écologiques

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

13. Considérations relatives à l'élimination

Recommandations relatives au produit

Les matières durcies sont inertes et on peut les éliminer comme des décombres.
Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

14. Informations relatives au transport

Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

15. Informations réglementaires



16. Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 34 Provoque des brûlures.